

Espèces, habitats et fonctions impactés	Enjeux	Impacts bruts	Mesures d'évitement	Impacts résiduels avant réduction	Mesures de réduction	Impacts résiduels après évitement et réduction	Mesures compensatoires	Impacts résiduels après séquence ERC	Mesures d'accompagnement et de suivi
<i>listez les espèces/groupes d'espèces, habitats, ou fonctions impactés</i>	<i>ex., négligeables, faibles, moyens, forts</i>	<i>ex., négligeables, faibles, moyens, forts</i>	<i>Indiquez le nom et la description rapide de la mesure</i>	<i>ex., négligeables, faibles, moyens, forts</i>	<i>Indiquez le nom et la description rapide de la mesure</i>	<i>ex., négligeables, faibles, moyens, forts</i>	<i>Indiquez le nom et la description rapide de la mesure</i>	<i>ex., négligeables, faibles, moyens, forts</i>	<i>Indiquez le nom et la description rapide de la mesure</i>
Fourrés arbustifs médioeuropéens calcicoles, végétations messicoles neutrophiles à basiphiles et forêt mésophile à Daphné lauréole et Hêtre	Faible	Destruction ou dégradation de ces habitats	ME-B01 : Adaptation géographique des projets en phase de conception : prise en compte des enjeux biodiversité dans le choix des îlots conservés ME-B02 : Balisage préventif de station ou d'habitat d'espèce remarquable ou patrimoniale	Faible	MR-B04 : Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes MR-B08 : Mise en place d'une gestion raisonnée de la végétation intersticielle	Nul à positif		Nul à positif	
Friches vivaces, fourrés mésophiles des coupes et clairières forestières, prairies sèches améliorées, bordures de haie et plantation de pins européens	Négligeable	Destruction ou dégradation de ces habitats	ME-B01 : Adaptation géographique des projets en phase de conception : prise en compte des enjeux biodiversité dans le choix des îlots conservés ME-B02 : Balisage préventif de station ou d'habitat d'espèce remarquable ou patrimoniale	Négligeable	MR-B04 : Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes MR-B06 : Plantation de haies pour l'intégration des projets au sein de la trame écologique locale	Nul à positif		Nul à positif	
Cultures, routes et chemins terrils	Négligeable	Les projets impactent environ 200 ha de cultures. Effet positif : amélioration et diversification des pratiques	ME-B01 : Adaptation géographique des projets en phase de conception : prise en compte des enjeux biodiversité dans le choix des îlots conservés	Négligeable	MR-B08 : Mise en place d'une gestion raisonnée de la végétation intersticielle	Nul à positif		Nul à positif	
Tous les habitats	Faible	Risques de pollution lors des travaux et d'effets par pollution des milieux lors de l'entretien des îlots.	ME-B03 : Nettoyage des panneaux : engagement à ne pas utiliser de détergents ou de produits phytosanitaires	Faible	MR-B03 : Limiter les risques de pollution	Négligeable		Négligeable	
Especes floristiques communes	Faible	Destruction des individus	ME-B01 : Adaptation géographique des projets en phase de conception : prise en compte des enjeux biodiversité dans le choix des îlots conservés ME-B02 : Balisage préventif de station ou d'habitat d'espèce remarquable ou patrimoniale	Faible	MR-B04 : Lutter contre les espèces végétales exotiques envahissantes MR-B08 : Mise en place d'une gestion raisonnée de la végétation intersticielle	Négligeable à positif		Négligeable à positif	MS-B01: Assurer un suivi écologique à la suite de la mise en œuvre des projets
	Faible	Risques de pollution accidentelle	ME-B03 : Nettoyage des panneaux : engagement à ne pas utiliser de détergents ou de produits phytosanitaires	Faible	MR-B03 : Limiter les risques de pollution	Négligeable		Négligeable	
Espèces exotique envahissante	Nul	Dispersion des EEE avec risque de dégradation de l'habitat de ces espèces dans le cas où les travaux et la gestion favoriseraient leur dissémination	ME-B01 : Adaptation géographique des projets en phase de conception : prise en compte des enjeux biodiversité dans le choix des îlots conservés ME-B02 : Balisage préventif de station ou d'habitat d'espèce remarquable ou patrimoniale	Nul	MR-B04 : Lutter contre les espèces végétales exotiques envahissantes	Nul		Nul	MS-B01: Assurer un suivi écologique à la suite de la mise en œuvre des projets
Insectes : 46 espèces communes dont 2 à enjeu faible : Hespérie du chident (Thymelicus acteon) et Méconème fragile (Meconema meridionale)	Faible	Destruction des habitats favorables aux espèces	ME-B01 : Adaptation géographique des projets en phase de conception : prise en compte des enjeux biodiversité dans le choix des îlots conservés	Faible	MR-B06 : Plantation de haies pour l'intégration du projet au sein de la trame écologique locale MR-B08 : Mise en place d'une gestion raisonnée de la végétation intersticielle	Nul à positif		Nul à positif	MA-B01 : Favoriser l'installation de la petite faune (hibernaculums, gîtes, tas de branches...) MS-B01: Assurer un suivi écologique à la suite de la mise en œuvre des projets
	Faible	Dérangement d'individus		/	MR-B07 : Adaptation des horaires de travaux et de l'éclairage afin de limiter le dérangement de la faune	Nul		Nul	
	Faible	Risque de pollution accidentelle	ME-B03 : Nettoyage des panneaux : engagement à ne pas utiliser de détergents ou de produits phytosanitaires	Faible	MR-B03 : Limiter les risques de pollution	Négligeable		Négligeable	
Amphibiens (toutes les espèces)	Faible	Destruction d'habitat d'hivernage ou d'estivage	ME-B01 : Adaptation géographique des projets en phase de conception : prise en compte des enjeux biodiversité dans le choix des îlots conservés	Faible	MR-B06 : Plantation de haies pour l'intégration des projets au sein de la trame écologique locale	Nul à positif		Nul à positif	MS-B01: Assurer un suivi écologique à la suite de la mise en œuvre des projets
	Faible	Dérangement d'individus		/	MR-B07 : Adaptation des horaires de travaux et de l'éclairage afin de limiter le dérangement de la faune	Nul		Nul	
	Faible	Rupture des corridors écologiques et la fragmentation des habitats		/	MR-B05 : Préservation des continuités écologiques : adaptation des clôtures MR-B06 : Plantation de haies pour l'intégration des projets au sein de la trame écologique locale	Nul		Nul	
	Faible	Risque de pollution accidentelle	ME-B03 : Nettoyage des panneaux : engagement à ne pas utiliser de détergents ou de produits phytosanitaires	Faible	MR-B03 : Limiter les risques de pollution	Nul		Nul	
Reptiles : Lézard des murailles	Faible	Destruction d'habitat favorable à l'espèce	ME-B01 : Adaptation géographique des projets en phase de conception : prise en compte des enjeux biodiversité dans le choix des îlots conservés	Faible	MR-B06 : Plantation de haies pour l'intégration des projets au sein de la trame écologique locale MR-B08 : Mise en place d'une gestion raisonnée de la végétation intersticielle	Nul à positif		Nul à positif	MA-B01 : Favoriser l'installation de la petite faune (hibernaculums, gîtes, tas de branches...) MS-B01: Assurer un suivi écologique à la suite de la mise en œuvre des projets
	Faible	Dérangement d'individus en transit		/	MR-B07 : Adaptation des horaires de travaux et de l'éclairage afin de limiter le dérangement de la faune	Nul		Nul	
	Faible	Rupture des corridors écologiques et la fragmentation des habitats		/	MR-B05 : Préservation des continuités écologiques : adaptation des clôtures MR-B06 : Plantation de haies pour l'intégration des projets au sein de la trame écologique locale	Nul		Nul	
	Faible	Risque de pollution accidentelle	ME-B03 : Nettoyage des panneaux : engagement à ne pas utiliser de détergents ou de produits phytosanitaires	Faible	MR-B03 : Limiter les risques de pollution	Négligeable		Négligeable	

Oiseaux : Cortège des milieux ouverts (enjeu localement fort à modéré) Particulièrement : Alouette des champs Busard cendré Busard Saint-Martin Alouette lulu	Localement fort à modéré	Risque de destruction de 337,67 ha d'habitats favorables à ce cortège d'espèces	ME-B01 : Adaptation géographique des projets en phase de conception : prise en compte des enjeux biodiversité dans le choix des îlots conservés	Moyen à fort (localement)	MR-B08 : Mise en place d'une gestion raisonnée de la végétation interstitielle	Notable	MC-01 : Création de milieux herbacés et entretien du couvert MC-02 : Réaliser un suivi de l'activité avifaunistique pour les rapaces nicheurs (busards) et des nichées possibles avec protection des nids	Négligeable	MS-B01: Assurer un suivi écologique à la suite de la mise en œuvre des projets
	Localement fort à modéré	Destruction de nids, de couvées ou d'adultes en nidification (couvainages et nourrissage des jeunes)		/	MR-B02 : Adaptation du calendrier d'intervention : évitement des périodes les plus sensibles pour la faune	Négligeable		Négligeable	
	Localement fort à modéré	Dérangement des espèces lors des travaux (particulièrement lors des couvainages et du nourrissage des jeunes) et lors de l'exploitation		/	MR-B02 : Adaptation du calendrier d'intervention : évitement des périodes les plus sensibles pour la faune MR-B07 : Adaptation des horaires de travaux et de l'éclairage afin de limiter le dérangement de la faune	Négligeable		Négligeable	MS-B02 : Réaliser un suivi écologique de l'avifaune des milieux ouverts et semi-ouverts
Autres cortèges : milieu boisés et semi-ouverts	Fort à faible	Destruction d'habitat favorable aux autres cortèges d'oiseaux	ME-B01 : Adaptation géographique des projets en phase de conception : prise en compte des enjeux biodiversité dans le choix des îlots conservés	Fort à faible	MR-B08 : Mise en place d'une gestion raisonnée de la végétation interstitielle	Négligeable		Négligeable à positif selon les espèces	
	Fort à faible	Dérangement d'individus			MR-B07 : Adaptation des horaires de travaux et de l'éclairage afin de limiter le dérangement de la faune	Nul		Nul	MS-B01: Assurer un suivi écologique à la suite de la mise en œuvre des projets MS-B02 : Réaliser un suivi écologique de l'avifaune des milieux ouverts et semi-ouverts
Toutes les espèces d'oiseaux	Faible	Collision d'individus (engins, véhicules, câbles électriques) et destruction lors de passages d'engins pendant l'exploitation des parcelles	[Renvoi à la conception des projets et bonnes pratiques lors de l'exploitation des îlots]	Négligeable				Négligeable	MS-B01: Assurer un suivi écologique à la suite de la mise en œuvre des projets MS-B02 : Réaliser un suivi écologique de l'avifaune des milieux ouverts et semi-ouverts
	Faible	Rupture des corridors écologiques et la fragmentation des habitats			MR-B06 : Plantation de haies pour l'intégration des projets au sein de la trame écologique locale	Nul		Nul	MS-B02 : Réaliser un suivi écologique de l'avifaune des milieux ouverts et semi-ouverts
	Faible	Risque de pollution accidentelle	ME-B03 : Nettoyage des panneaux : engagement à ne pas utiliser de détergents ou de produits phytosanitaires	Faible	MR-B03 : Limiter les risques de pollution	Négligeable		Négligeable	
Mammifères hors chiroptères	Faible	Destruction d'habitat favorable à l'espèce	ME-B01 : Adaptation géographique des projets en phase de conception : prise en compte des enjeux biodiversité dans le choix des îlots conservés	Faible	MR-B08 : Mise en place d'une gestion raisonnée de la végétation interstitielle	Nul		Nul	MA-B01 : Favoriser l'installation de la petite faune (hibernaculums, gîtes, tas de branches...) MS-B01: Assurer un suivi écologique à la suite de la mise en œuvre des projets
	Faible	Dérangement d'individus en transit		Faible	MR-B07 : Adaptation des horaires de travaux et de l'éclairage afin de limiter le dérangement de la faune	Nul		Nul	
	Faible	Rupture des corridors écologiques et la fragmentation des habitats		Faible	MR-B05 : Préservation des continuités écologiques : adaptation des clôtures MR-B06 : Plantation de haies pour l'intégration des projets au sein de la trame écologique locale	Négligeable		Négligeable	
	Faible	Risque de pollution accidentelle	ME-B03 : Nettoyage des panneaux : engagement à ne pas utiliser de détergents ou de produits phytosanitaires	Faible	MR-B03 : Limiter les risques de pollution	Négligeable		Négligeable	
Mammifères chiroptères	Modéré	Destruction d'habitats favorables à l'espèce	ME-B01 : Adaptation géographique des projets en phase de conception : prise en compte des enjeux biodiversité dans le choix des îlots conservés	Modéré	MR-B05 : Préservation des continuités écologiques : adaptation des clôtures MR-B06 : Plantation de haies pour l'intégration des projets au sein de la trame écologique locale MR-B08 : Mise en place d'une gestion raisonnée de la végétation interstitielle	Nul à positif		Nul à positif	MS-B01: Assurer un suivi écologique à la suite de la mise en œuvre des projets
	Modéré	Dérangement d'individus en transit ou chasse			MR-B07 : Adaptation des horaires de travaux et de l'éclairage afin de limiter le dérangement de la faune	Nul		Nul	MS-B01: Assurer un suivi écologique à la suite de la mise en œuvre des projets MS-B03 : Réaliser un suivi écologique des chiroptères
	Modéré	Rupture des corridors écologiques et la fragmentation des habitats			MR-B06 : Plantation de haies pour l'intégration des projets au sein de la trame écologique locale	Nul		Nul	MS-B03 : Réaliser un suivi écologique des chiroptères
	Modéré	Risque de pollution accidentelle	ME-B03 : Nettoyage des panneaux : engagement à ne pas utiliser de détergents ou de produits phytosanitaires	Modéré	MR-B03 : Limiter les risques de pollution	Négligeable		Négligeable	
Trame écologique locale et régionale	Faible	Dégénération de corridors écologiques identifiés lors de l'analyse de la fonctionnalité écologique de l'aire d'étude immédiate	ME-B01 : Adaptation géographique des projets en phase de conception : prise en compte des enjeux biodiversité dans le choix des îlots conservés ME-B02 : Balisage préventif de station ou d'habitat d'espèce remarquable ou patrimoniale	Faible	MR-B04 : Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes MR-B06 : Plantation de haies pour l'intégration des projets au sein de la trame écologique locale MR-B08 : Mise en place d'une gestion raisonnée de la végétation interstitielle	Négligeable		Négligeable	MS-B01: Assurer un suivi écologique à la suite de la mise en œuvre des projets